

ACTIONS EMERGING MARKETS (EMMA)

1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- La stratégie d'investissement a pour objectifs d'investir dans les marchés émergents sans la contrainte d'un indice de référence tout en réduisant le risque global et de générer une performance supérieure au marché sur un cycle de marché complet. La gestion est effectuée selon une méthode visant à constituer un portefeuille de type « minimum variance » qui est de nature défensive.
- L'indice de comparaison pour les valeurs de risque et de performance est le MSCI Emerging Markets Index Net Return.

2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- L'univers de placement englobe toutes les actions cotées à une bourse des pays figurant dans l'indice MSCI Emerging Markets ainsi que les entreprises qui entretiennent d'étroites relations d'affaires avec les marchés émergents ou les « frontier markets ».
- Les composantes exclues de l'indice de comparaison peuvent rester dans le groupe de placements.
- Les investissements en ADR's (American Deposit Receipts) et GDR's (Global Deposit Receipts) des actions précitées sont autorisés.
- Le groupe de placements est largement diversifié et se compose d'au moins 100 titres.
- La pondération maximale d'une entreprise ne doit pas dépasser 5% du groupe de placements.
- Les placements collectifs peuvent représenter jusqu'à 100% du groupe de placements.
- La part des liquidités est en moyenne inférieure à 5%.
- En principe, les positions en monnaies étrangères ne sont pas couvertes contre les risques de change. Des couvertures peuvent toutefois être mises en place dans le cadre de l'allocation tactique du portefeuille.
- L'unité de calcul du groupe de placements est le franc suisse.

Situation au 30.11.2013